

Image not found or type unknown



Erreur de destinataire.

Par **valouetphil**, le **13/07/2019** à **09:40**

Bonjour, le 10 janvier 2019 j'ai reçu un courrier de la CAF signifiant que je leur devais la somme de 463,40€ ayant pour raison d'une erreur de destinataire en date du 11 décembre 2014 avec mise en demeure. N'ayant pas souvenir d'un courrier de leur par me justifiant de cette erreur, je leur ai répondu avec ACR que je conteste et qu'il devait en assume les responsabilités. Et là huissier à la maison blocage des comptes avec bien sûr tous les frais divers qui s'élèves à plus de 830€. J'ai fais un courrier au défenseur des droits, et en retour ils maintiennent leur position. Suis-je bien en faute que faut-il que je face sachant que je n'ai pas fais de fausse déclaration et tenté de frauder. Merci par avance de votre réponse bien à vous Mr Philippe Bonnaud.

Par **Visiteur**, le **13/07/2019** à **09:45**

[quote]

Suis-je bien en faute que faut-il que je face sachant que je n'ai pas fais de fausse déclaration et tenté de frauder.

[/quote]

Nous ne connaissons pas les détails de votre affaire, mais lisez ceci...

<https://aadac.org/litiges/>